

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

au service des aveugles et des malvoyants

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

5, rue Duroc
75007 Paris

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY au service des aveugles et des malvoyants

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

5, rue Duroc

75007 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association VALENTIN HAÛY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes « VI – Le compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « VII – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe des comptes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

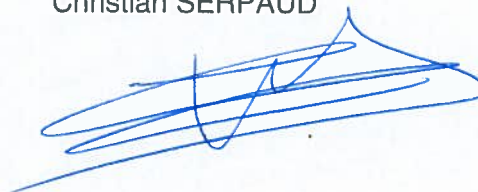
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent sur Marne, le 16 juin 2026.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Christian SERPAUD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan actif

BILAN ACTIF	31 décembre 2025 Brut	31 décembre 2025 Amort & Prov	31 décembre 2025 Net	31 décembre 2024
Frais d'établissement	18 861	18 861	0	0
Logiciels, concessions, brevets...	1 714 517	1 206 411	508 106	729 257
Autres immobilisations incorporelles	111 629	14 769	96 860	97 638
Terrains	2 121 040	89 213	2 031 827	2 028 364
Constructions	59 928 889	41 159 000	18 769 889	15 752 279
Installations techniques mat et outillage	5 417 721	4 993 172	424 549	442 453
Autres immobilisations corporelles	14 349 527	9 298 173	5 051 354	3 368 089
Immobilisations en-cours	286 237	0	286 237	4 789 616
Avances et acomptes	73 821	0	73 821	86 285
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 511 616	0	9 511 616	4 983 702
Titres immobilisés	153	0	153	153
Autres Immobilisations Financières	248 727	0	248 727	213 569
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	93 782 739	56 779 600	37 003 139	32 491 406
Stocks et en-cours	677 470	53 889	623 581	715 977
Clients redevables et comptes rattachés	3 833 643	74 558	3 759 085	3 665 263
Créances reçues par legs ou donations	2 180 033	0	2 180 033	2 115 375
Personnel et organismes sociaux	14 711	0	14 711	5 574
Etat	297 634	0	297 634	115 705
Autres créances	1 232 219	0	1 232 219	642 577
Charges constatées d'avance	410 838	0	410 838	499 511
Valeurs mobilières de placement	14 739 770	757 352	13 982 418	19 101 204
Disponibilités	8 848 808	0	8 848 808	8 510 660
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 235 127	885 799	31 349 328	35 371 846
TOTAL ACTIF	126 017 865	57 665 399	68 352 466	67 863 252

Bilan passif

BILAN PASSIF	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds statutaires	1 082 662	1 082 662
Fonds propres complémentaires	30 816	30 816
Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles	41 424 082	41 192 204
Réserves pour projets de l'entité	464 996	464 996
Réserves des activités sociales et médico-sociales	2 607 499	2 241 296
Autres réserves	40 232	40 232
Report à nouveau	-7 410 078	-3 559 634
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	-1 494 375	-949 163
Résultat des activités sociales et médico-sociales	414 139	-179 008
Résultats des activités en gestion propre	-4 194 611	-3 618 566
Situation nette (sous-total)	32 985 363	36 765 835
Subventions d'investissement non renouvelables	939 028	835 942
Provisions réglementées	893 621	866 106
TOTAL DES FONDS PROPRES	34 818 012	38 467 883
Fonds reportés liés aux legs et donations	8 152 890	7 078 386
Fonds dédiés	2 889 333	2 727 671
TOTAL DES FONDS REPORTEES ET DEDIES	11 042 223	9 806 057
Provisions pour risques et charges	3 910 426	3 321 580
Emprunts et dettes établissements de crédit	7 932 813	8 886 689
Emprunts et dettes financières diverses	93 962	97 631
Fournisseurs	1 728 319	2 179 998
Dettes des legs ou donations	3 538 759	20 690
Dettes sociales et fiscales	3 259 426	3 279 185
Autres dettes	1 950 075	1 698 196
Produits constatés d'avance	78 452	105 343
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	22 492 232	19 589 312
TOTAL PASSIF	68 352 466	67 863 252

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Cotisations	63 220	63 937
Ventes de biens	3 855 061	3 611 066
Production vendue et prestations de services	2 883 559	2 919 901
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	394 179	492 121
Production stockée	106	-3 089
Produits de tiers financeurs	28 659 850	27 280 573
<i>Dont concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 044 028	651 834
<i>Dont contributions financières des activités ESMS</i>	15 845 205	14 899 132
<i>Dont Dons manuels</i>	3 539 234	3 567 062
<i>Dont Mécénats</i>	201 595	18 830
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>	4 356 574	5 536 326
<i>Dont contributions financières</i>	3 673 214	2 607 389
Reprise provisions pour risques et charges	39 289	183 854
Reprise dépréciations et transfert de charges	137 200	324 037
Utilisation des fonds dédiés	342 204	235 047
Autres produits	4 116 409	3 899 129
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	40 096 898	38 514 456
Achats de marchandises	1 553 866	1 443 122
Achats matières premières	871 320	727 846
Variation de stock	88 103	305
Autres achats non stockés	1 884 463	2 035 149
Services extérieurs	4 554 035	4 588 617
Autres services extérieurs	6 490 340	6 450 511
Aides financières	173 742	43 174
Taxes sur rémunérations	1 469 995	1 535 945
Impôts taxes et versements assimilés	467 998	467 699
Rémunération du personnel	15 223 854	15 137 984
Charges sociales	6 101 255	6 045 509
Autres charges de personnel	577 003	558 264
Dotations aux amortissements	2 499 276	2 386 261
Dotations aux dépréciations	6 697	166 102
Dotations aux provisions	639 871	126 996
Reports en fonds dédiés	503 866	384 323
Autres charges	674 374	649 026
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	43 780 059	42 746 833
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 683 161	-4 232 377
Produits financiers d'autres valeurs mobilières Et créances de l'actif immobilisé	210 510	226 952
Autres intérêts et produits assimilés	67 577	167 135
Reprise sur dépréciations financières	0	28 160
Produits nets sur cessions de VMP	218 730	165 676
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	496 817	587 923
Dotations aux dépréciations financières	122 445	0
Intérêts et charges assimilés	197 636	207 844

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres charges financières	0	5 115
Charges nettes sur cessions de VMP	64 632	6 068
TOTAL CHARGES FINANCIERES	384 712	219 026
RESULTAT FINANCIER	112 105	368 897
RESULTAT COURANT	-3 571 056	-3 863 480
Reprise sur provision et transfert de charges	12 352	13 623
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	0	130 248
Autres produits exceptionnels	12 667	224 426
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 019	368 296
Dotation aux amortissements et aux provisions	39 867	71 672
Autres charges exceptionnelles	97 625	119 833
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	137 492	191 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-112 473	176 790
Impôts sur les revenus du patrimoine	-96 942	-110 884
TOTAL DES PRODUITS	40 618 734	39 470 675
TOTAL DES CHARGES	44 399 206	43 268 249
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 780 472	-3 797 574

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Prestations en nature	308 049	520 000
Bénévolat	13 245 000	13 009 000
<u>Total contributions volontaires en nature</u>	13 553 049	13 529 000
Prestations en nature	308 049	520 000
Personnel bénévole	13 245 000	13 009 000
<u>Total charges de contributions volontaires en nature</u>	13 553 049	13 529 000

Bilan détaillé Gestion propre et gestion contrôlée

ACTIF	GESTION PROPRE	GESTION CONTROLEE*	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
Frais d'établissement et développement	0	18 861	18 861	18 861
Amortissements	0	-18 861	-18 861	-18 861
Concessions, brevets, licences, Logiciels	1 513 783	200 734	1 714 517	1 938 510
Amortissements	-1 019 537	-186 874	-1 206 411	-1 209 253
Autres immobilisations incorporelles	103 753	7 876	111 629	111 629
Amortissements	-6 893	-7 876	-14 769	-13 992
Terrains	1 839 891	281 149	2 121 040	2 122 531
Amortissements	-2 131	-87 082	-89 213	-94 167
Constructions	35 972 910	23 955 979	59 928 889	55 668 270
Amortissements	-23 336 111	-17 822 889	-41 159 000	-39 915 991
Installations techniques, matériel et outillage	758 910	4 658 810	5 417 721	5 380 252
Amortissements	-657 048	-4 336 124	-4 993 172	-4 937 800
Autres immobilisations corporelles	9 368 306	4 981 221	14 349 527	11 961 856
Amortissements	-6 130 236	-3 167 937	-9 298 173	-8 593 766
Immobilisations corporelles en cours	59 857	226 381	286 237	4 789 616
Avances et acomptes	0	73 821	73 821	86 285
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 511 616	0	9 511 616	4 983 702
Titres immobilisés	153	0	153	153
Autres Immobilisations Financières	85 568	163 159	248 727	213 569
TOTAL Actif Immobilisé Consolidé	28 062 789	8 940 350	37 003 139	32 491 406
Stocks de marchandises et de matières premières	677 470	0	677 470	804 173
Dépréciation des stocks	-53 889	0	-53 889	-88 196
Clients, usagers et comptes rattachés	790 922	3 056 739	3 847 661	3 853 612
Créances reçues par legs ou donations	2 180 033	0	2 180 033	2 115 375
Dépréciations des comptes clients	-8 498	-66 060	-74 558	-159 104
Personnel	1 256	13 455	14 711	5 574
Etat	269 092	59 092	328 184	166 764
Autres créances	871 277	360 942	1 232 219	643 004
Charges constatées d'avance	356 200	54 639	410 838	499 511
Valeurs mobilières de placement	14 739 770	0	14 739 770	19 736 111
Dépréciation	-757 352	0	-757 352	-634 907
Disponibilités	4 446 132	4 402 676	8 848 808	8 510 660
ECRITURE D'ELIMINATION	-14 525	59 093	44 568	80 731
TOTAL Actif Circulant Consolidé	23 526 938	7 822 390	31 349 328	35 371 846
TOTAL ACTIF CONSOLIDE	51 589 727	16 762 739	68 352 466	67 863 252

* Etablissements placés sous contrôle d'Autorités de Contrôle et de Tarification (ACT)

Passif	GESTION PROPRE	GESTION CONTROLEE	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
Fonds statutaires	1 082 662	0	1 082 662	1 082 662
Fonds propres complémentaires	0	30 816	30 816	30 816
Fonds propres complémentaires	0	20 000	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles	41 424 082	0	41 424 082	41 192 204
Réserves pour projets de l'entité	464 996	0	464 996	464 996
Réserves des activités sociales et médico-sociales	0	2 607 499	2 607 499	2 241 296
Autres réserves	0	40 232	40 232	40 232
Report à nouveau	-7 467 467	57 389	-7 410 078	-3 559 634
Report à nouveau des activités ESMS	0	-1 494 375	-1 494 375	-949 163
Résultat des activités ESMS	0	414 139	414 139	-179 008
Résultats des activités en gestion propre	-4 194 611	0	-4 194 611	-3 618 566
Situation nette (sous total)	31 309 663	1 675 700	32 985 363	36 765 835
Subventions d'investissement	576 615	362 413	939 028	835 942
Provisions réglementées	87 883	805 738	893 621	866 106
TOTAL FONDS PROPRES	31 974 161	2 843 851	34 818 012	38 467 883
Fonds reportés liés aux legs ou donations	8 152 890	0	8 152 890	7 078 386
Fonds dédiés	597 910	2 291 423	2 889 333	2 727 671
TOT FONDS REPORTEES ET DEDIES	8 750 799	2 291 423	11 042 223	9 806 057
Provisions pour risques	0	110 256	110 256	0
Provisions pour charges	3 622 362	177 809	3 800 171	3 321 580
TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	3 622 362	288 064	3 910 426	3 321 580
Emprunts et dettes auprès des étb de crédit	4 463 626	3 469 187	7 932 813	8 886 689
Emprunts et dettes financières diverses	62 644	31 317	93 962	97 631
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	1 262 877	479 460	1 742 337	2 209 243
Dettes des legs ou donations	3 538 759	0	3 538 759	20 690
Dettes fiscales et sociales	1 910 637	1 379 340	3 289 976	3 330 671
Autres dettes	259 689	1 690 387	1 950 075	1 698 196
ECRITURES ELIMINATIONS	32 240	12 328	44 568	80 731
Total Dettes Consolidées	11 465 992	7 037 362	18 503 354	16 222 429
<i>Produits constatés d'avance</i>	62 140	16 312	78 452	105 343
TOTAL PASSIF CONSOLIDE	55 875 453	12 477 013	68 352 466	67 863 252

Compte de Résultat détaillé

Compte de résultat	GESTION PROPRE	GESTION CONTROLEE	INTERCO	TOTAL au 31 décembre 2025	TOTAL au 31 décembre 2024
Cotisations	63 220	0	0	63 220	63 937
Ventes de biens	3 855 061	0	0	3 855 061	3 611 066
Production vendue et prest. de services	2 711 538	394 179	-222 157	2 883 559	2 919 901
<i>Dont relatives aux activités ESMS</i>	0	394 179	0	394 179	492 121
Production stockée	106	0	0	106	-3 089
Produits de tiers financeurs	12 967 934	16 186 486	-213 601	28 940 819	27 280 573
Dont Concours publics et subventions d'exploitation	879 848	304 016	-179 336	1 004 528	651 834
Dont Contributions financières des activités ESMS	0	15 845 205	0	15 845 205	14 899 132
<i>Dont Dons manuels</i>	3 564 234	37 265	-32 265	3 569 234	3 567 062
<i>Dont Mécénats</i>	203 595	0	-2 000	201 595	18 830
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>	4 356 574	0	0	4 356 574	5 536 326
<i>Dont Contributions financières</i>	3 963 683	0	0	3 963 683	2 607 389
Reprise provisions pour risques et charges	39 289	0	0	39 289	183 854
Reprise dépréciations et transfert de charges	34 307	102 893	0	137 200	324 037
Utilisation des fonds dédiés	136 874	205 330	0	342 204	235 047
Autres produits	4 163 369	120 614	-448 543	3 835 440	3 899 129
Total Produits d'exploitation	23 971 698	17 009 501	-884 301	40 096 898	38 514 456
Achats de marchandises	1 553 866	0	0	1 553 866	1 443 122
Achats matières premières	924 387	0	-53 067	871 320	727 846
Variation de stock	107 727	0	-19 624	88 103	305
Autres achats non stockés	1 061 446	994 627	-171 610	1 884 463	2 035 149
Services extérieurs	3 635 455	1 064 010	-145 430	4 554 035	4 588 617
Autres services extérieurs	3 914 383	2 575 957	0	6 490 340	6 450 511
Aides financières	173 742	0	0	173 742	43 174
Taxes sur rémunérations	825 193	644 801	0	1 469 995	1 535 945
Impôts, taxes et versements assimilés	337 895	130 103	0	467 998	467 699
Rémunération du personnel	8 914 859	6 308 996	0	15 223 854	15 137 984
Charges sociales	3 475 710	2 625 545	0	6 101 255	6 045 509
Autres charges de personnel	349 891	227 112	0	577 003	558 264
Dotations aux amortissements	1 467 389	1 031 887	0	2 499 276	2 386 261
Dotations aux dépréciations	4 249	2 448	0	6 697	166 102
Dotations aux provisions	526 115	113 756	0	639 871	126 996
Reports en fonds dédiés	86 058	417 808	0	503 866	384 323
Frais de siège	88 347	192 622	-280 969	0	0

Compte de résultat	GESTION PROPRE	GESTION CONTROLEE	INTERCO	TOTAL au 31 décembre 2025	TOTAL au 31 décembre 2024
Autres charges	509 242	165 132	0	674 374	649 026
Total Charges d'exploitation	27 955 955	16 494 804	-670 700	43 780 059	42 746 833
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 984 257	514 698	-213 601	-3 683 161	-4 232 377
Produits financiers d'autres valeurs mob. Et créances de l'actif immobilisé	210 510	0	0	210 510	226 952
Autres intérêts et produits assimilés	45 908	21 669	0	67 577	167 135
Reprise sur dépréciations financières	0	0	0	0	28 160
Produits nets sur cessions de VMP	218 730	0	0	218 730	165 676
Total Produits Financiers	475 148	21 669	0	496 817	587 923
Dotation aux dépréciations financières	122 445	0	0	122 445	0
Intérêts et charges assimilés	98 187	99 450	0	197 636	207 844
Autres charges financières	0	0	0	0	5 115
Charges nettes sur cessions de VMP	64 632	0	0	64 632	6 068
Total Charges Financières	285 263	99 450	0	384 712	219 026
RESULTAT FINANCIER	189 885	-77 780	0	112 105	368 897
RESULTAT COURANT	-3 794 372	436 917	-213 601	-3 571 056	-3 863 480
Reprise sur provision et transfert de charges	4 865	7 487	0	12 352	13 623
Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	0	0	0	0	130 248
Autres produits exceptionnels	12 667	0	0	12 667	224 426
Total Produits Exceptionnels	17 532	7 487	0	25 019	368 296
Dotation aux amortissements et aux provisions	311 226	0	-213 601	97 625	119 833
Autres charges exceptionnelles	9 603	30 265	0	39 867	71 672
Total Charges Exceptionnelles	320 829	30 265	-213 601	137 492	191 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-303 297	-22 778	213 601	-112 473	176 790
Impôts sur les revenus du patrimoine	-96 942	0	0	-96 942	-110 884
RESULTAT ECONOMIQUE	-4 194 611	414 139	0	-3 780 472	-3 797 574
Reprise de résultat	0	-567 639	0	-567 639	-175 628
Dépenses non opposables (dont prov. CP)	0	44 149	0	44 149	25 471
RESULTAT EFFECTIF	-4 194 611	-109 351	0	-4 303 961	-3 947 731

Compte de Résultat simplifié par établissement et services

Compte de résultat	Siege / Centre résidentiel / Comités	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O.WITKOWSKA	Entreprise Adaptée LA VILLETTE	Entreprise Adaptée NANTES	31 décembre 2025 - Gestion propre
Produits d'exploitations	18 523 893	830 331	2 716 355	1 748 491	152 627	23 971 698
Charges d'exploitation	22 125 853	857 829	2 643 321	2 063 264	265 688	27 955 955
<i>dont charges de personnel</i>	<i>9 548 472</i>	<i>747 165</i>	<i>1 534 584</i>	<i>1 555 996</i>	<i>179 436</i>	<i>13 565 653</i>
Résultat financier	189 715	3	167	0	0	189 885
Résultat exceptionnel	-298 559	4 865	-9 603	0	0	-303 297
Impôts sur les revenus du patrimoine	-96 942					-96 942
Résultat comptable	-3 807 746	-22 630	63 599	-314 772	-113 061	-4 194 611
Reprise de résultat et CP	0	0	0	0	0	0
Résultat effectif	-3 807 746	-22 630	63 599	-314 772	-113 061	-4 194 611

Compte de résultat	ESRP	IMPRO ET SESSAD PRO	SAVS SAMSAH	ESAT-FOYER- SAVS O WITKOWSKA	ESAT-FOYER- SAVS ESCOLORE	31 décembre 2025 - Gestion contrôlée
Produits d'exploitations	5 344 598	3 805 657	810 470	4 514 986	2 533 791	17 009 501
<i>dont produits de tarification</i>	<i>4 715 408</i>	<i>3 530 340</i>	<i>808 047</i>	<i>4 342 915</i>	<i>2 448 494</i>	<i>15 845 205</i>
Charges d'exploitation	5 463 432	3 491 731	696 382	4 365 866	2 477 394	16 494 804
<i>dont charges de personnel</i>	<i>3 274 540</i>	<i>1 907 412</i>	<i>588 129</i>	<i>2 456 261</i>	<i>1 580 111</i>	<i>9 806 454</i>
Résultat financier	1 816	-439	0	-86 122	6 964	-77 780
Résultat exceptionnel	-5 414	0	0	-5 777	-11 587	-22 778
Impôts sur les revenus du patrimoine						0
Résultat comptable	-122 432	313 487	114 088	57 222	51 774	414 139
Reprise de résultat et CP	-291 116	-349 064	0	103 090	13 601	-523 490
Résultat effectif	-413 548	-35 577	114 088	160 312	65 375	-109 351

ANNEXE

Sommaire de l'annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20/05/2026 par le Conseil d'Administration de l'Association.

ANNEXE	14
<i>I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice</i>	<i>16</i>
A- <i>Description de l'objet social et des activités de l'association</i>	<i>16</i>
B- <i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	<i>17</i>
C- <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	<i>19</i>
<i>II - Principes, règles et méthodes comptables</i>	<i>20</i>
A- <i>Principes généraux</i>	<i>20</i>
1. <i>Cadre légal de référence</i>	<i>20</i>
2. <i>Évolution des règles comptables – Règlement ANC n°2022-06</i>	<i>20</i>
3. <i>Durée et période de l'exercice comptable</i>	<i>21</i>
4. <i>Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat</i>	<i>21</i>
5. <i>Le régime fiscal de l'association en matière de TVA</i>	<i>22</i>
B- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif</i>	<i>23</i>
1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>23</i>
2. <i>Immobilisations financières</i>	<i>24</i>
3. <i>Stock et en-cours</i>	<i>24</i>
4. <i>Valorisation et dépréciation des créances</i>	<i>24</i>
5. <i>Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)</i>	<i>24</i>
6. <i>Autres : les legs</i>	<i>24</i>
C- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif</i>	<i>25</i>
1. <i>Fonds propres</i>	<i>25</i>
2. <i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>27</i>
3. <i>Fonds reportés</i>	<i>27</i>
4. <i>Dettes sur legs et donations</i>	<i>27</i>
D- <i>Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat</i>	<i>29</i>
1. <i>Subventions d'exploitation</i>	<i>29</i>
2. <i>Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires</i>	<i>29</i>
3. <i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>29</i>
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>	<i>30</i>
1. <i>Actif immobilisé</i>	<i>30</i>
2. <i>Etat des créances</i>	<i>32</i>
3. <i>Les valeurs mobilières de placement</i>	<i>32</i>
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>	<i>33</i>
1. <i>Les fonds Propres</i>	<i>33</i>
2. <i>Les provisions et dépréciations</i>	<i>34</i>
3. <i>Etat des dettes</i>	<i>34</i>
<i>V - Autres informations</i>	<i>35</i>
1. <i>Dons et fonds dédiés</i>	<i>35</i>
2. <i>Effectif des salariés et Rémunérations</i>	<i>37</i>
3. <i>Engagements donnés et reçus</i>	<i>38</i>
4. <i>Les contributions volontaires en nature</i>	<i>39</i>
5. <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>40</i>
<i>VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)</i>	<i>41</i>
<i>VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)</i>	<i>44</i>

I - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

A- Description de l'objet social et des activités de l'association

L'Association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique en 1891, a pour vocation d'aider les personnes aveugles et malvoyantes à sortir de leur isolement, à leur apporter les moyens de mener une vie aussi normale et autonome que possible.

Les activités et services mis en place par l'Association s'exercent en son Siège, dans ses 62 comités départementaux et locaux et leurs nombreuses correspondances locales dits « comités Valentin Haüy » et dans ses 9 établissements médico-sociaux, répartis en 4 établissements spécialisés et de production et 5 établissements sous contrôle des autorités de tarification.

Ainsi dans les comités, les personnes voyantes et les personnes déficientes visuelles réalisent ensemble les activités et services suivants : accueil, conseils, orientation, formations professionnelles, formations notamment au braille, activités culturelles, sportives et de loisir, voyages, nouvelles technologies et informatique adaptée, accès à la lecture.

Les activités réalisées par le Siège se déploient sur 3 axes : la lecture, l'accessibilité et l'aide à la vie ordinaire. La médiathèque Valentin Haüy (production et diffusion), l'imprimerie en Braille, le pôle accessibilité physique, numérique et culturel, le service du matériel adapté, les séjours vacances adaptées, le service social, le service dédié à la sensibilisation à la déficience visuelle constituent ses principales entités. Afin de mener à bien toutes ces missions, le Siège coordonne les services ressources (legs, subventions, contributions, dont celles versées par la Fondation Valentin Haüy, et les dons) et les services administratifs (direction générale, coordination des comités, informatique, services généraux chargés des travaux et entretiens, comptabilité et finance, ressources humaines et paie) de toute l'Association.

Les établissements quant à eux assistent les personnes déficientes visuelles quel que soit leur âge. L'Association Valentin Haüy, association gestionnaire d'établissements médico sociaux, gère un institut médico professionnel, un SESSAD, un centre de formation et de rééducation professionnelle, deux services d'accompagnement social et médico-social (SAVS et SAMSAH), deux Établissements d'aide par le travail, deux entreprises adaptées et un foyer résidentiel pour seniors et pour jeunes actifs ou étudiants.

B- Evènements significatifs de l'exercice

SIEGE

1 – Périmètre comptable

a) - Le comité de Nouvelle Calédonie

Les comptes du comité de la Nouvelle Calédonie (Nouméa) ne sont pas intégrés dans les comptes de l'association comme au cours des exercices antérieurs.

Le comité est financé à 45 % par les collectivités locales de Nouvelle Calédonie.
Ci-dessous les éléments financiers 2025 du comité de Nouvelle Calédonie en euros :

Total Bilan	Total des produits	Total des charges	Déficit comptable	Dont : Masse Salariale	Dont : Subventions
113 601	155 822	204 920	49 098	105 609	93 101

b) -Création du SASAI à Nouméa

Afin d'assurer un financement pérenne et d'accroître nos activités en Nouvelle Calédonie, un nouvel établissement médico-social a été créé, dénommé SASAI (Service d'Accompagnement Social pour l'Autonomisation et l'Inclusion des Déficiants Visuels), pourvu de 23 places, enregistré comme une entité locale le 11/08/2025. Cet établissement est doté pour 2026 de 416 399 €uros de budget financé par la Collectivité de Nouvelle Calédonie.

2 – Travaux de mise en sécurité

Les travaux de mise en sécurité du Siège de l'association rue Duroc à Paris débutés en mai 2023 et se sont terminés en juillet 2025.

Ils ont coûté au total 5 947 000 €uros. 5 474 000 €uros ont été comptabilisés dans l'actif immobilisé et 473 000 €uros ont été passés en charges sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Les dépenses comptabilisées sur le seul exercice 2025 se sont montées à 1 266 180 €uros (1 237 550 €uros en immobilisations et 28 630 €uros en charges).

Afin de financer ces travaux l'association a eu recours à trois emprunts auprès d'organismes de crédit pour un montant total de 5 800 000 € effectivement versés fin 2020, fin 2021 et début 2024.

La Commission de Sécurité de la Préfecture a donné un avis favorable le 19/03/2026 pour la réouverture au public de l'ensemble des locaux de la rue Duroc.

3- Création du Groupement d'Intérêt Economique « Campus Louis Braille »

Le 04/01/2025, le Campus Louis Braille a été constitué sous d'un GIE associatif de moyen avec 4 organismes : L'Association Apidv (Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficiants Visuels), l'association Voir Ensemble, l'association Valentin Haüy et l'Institut National des Jeunes Aveugles.

La convention du GIE signée le 04/01/2025 définit l'objet du groupement.

Ce groupement a pour objet de collaborer au développement et à la promotion de solutions liées à la déficience visuelle.

4- Projet immobilier

L'assemblée générale a voté en juillet 2025 la vente du Siège social de l'association et la relocalisation des activités sociales parisiennes dans un immeuble à construire à Nanterre. La décision a fait l'objet d'un recours devant le tribunal : la médiation organisée par le juge ayant échoué, le tribunal rendra son jugement d'ici quelques mois. Le projet est désormais suspendu dans l'attente de ce jugement. Les frais d'études au titre de ce projet immobilier s'élèvent à 398 000 euros en 2025.

5- Création de la Société Civile Immobilière « AVH » dans le cadre du projet immobilier

L'Association poursuit un programme immobilier comprenant notamment l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) d'un bien immobilier à Nanterre dans les Hauts de Seine. Dans ce cadre, il a été constitué une Société Civile Immobilière avec deux autres associées, immatriculée le 15/10/2025 et pourvu d'un capital social de 10 000 €. Les parts sociales ont été comptabilisées pour leur part nominale en actif immobilisé. Le compte courant d'associé sur lequel sont inscrites les dépenses propres à ce projet se trouve dans le poste « autres créances ».

WITKOWSKA

Le centre Odette Witkowska a signé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023/2027 pour un montant total de 2 125 K€. Les travaux initialement prévus en 2024 ont été retardés et débiteront sur 2026. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, les travaux en cours relatifs à des honoraires s'élèvent à 69 K€. Une provision pour un litige prud'hommal a été inscrite au bilan pour un montant de 49 K€.

ESCOLORE

Le centre ESCOLORE a signé avec l'ARS un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024/2028 pour un montant global de 290 K€. Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, les travaux s'élèvent à 152 K€.

Le versement d'une indemnité de retraite d'un salarié présentant une forte ancienneté pour un montant brut de 21 K€.

ESRP :

En complément du financement du déficit n-2 par l'ARS (322 K€), l'établissement a obtenu un Crédit Non Reconductible d'un montant de 200 K€ dans le cadre des ESMS en difficulté et permettant d'atténuer le déficit.

De nombreux départs de salariés générant des charges complémentaires par suite d'indemnités versées (retraite, licenciement, indemnité transactionnelle) pour un montant global brut de 36 k€. En parallèle du recours auprès de l'administration fiscale pour la régularisation de la taxe sur les salaires pour les années 2022 à 2024, cette dernière a bien été prise en compte, en revanche pour l'année 2025, générant une économie de 75 K€.

ImPRO :

En complément du financement du déficit n-2 par l'ARS (344 K€), l'établissement a obtenu un Crédit Non Reconductible d'un montant de 310 K€ afin de financer les derniers travaux de mise en sécurité, le changement du mobilier et de la literie, du matériel informatiques et des formations.

Une provision pour un litige prud'hommal a été inscrite au bilan pour un montant de 65 K€ correspondant à 50% des sommes demandées par le salarié concerné.

C- Evénements postérieurs à la clôture**Siège****1 - Problèmes informatiques survenus après la clôture des comptes 2025**

Le Siège a fait l'objet d'un piratage de ses données informatiques le lundi 26/01/2026. Seules les informations contenues dans les serveurs de certains services du Siège ont été impactées. Grâce à la mobilisation des équipes internes et l'appui de spécialistes externes en cyber sécurité, la reprise des données est quasiment complète fin avril et les logiciels refonctionnent normalement.

Aucune rançon n'a pas été payée. L'impact financier de cette attaque devrait être limité.

Cette attaque nécessite dans le futur proche une refonte complète de notre architecture informatique. Une réflexion est en cours.

2 - Plan de transformation pour un retour à l'équilibre des comptes

Les travaux de la commission de transformation ont été présentés dans leurs grandes lignes au Conseil d'Administration dans sa séance du 08/04/2026 et leur détail sera prochainement transmis pour avis aux instances représentatives du personnel.

Lors de sa réunion le 16/04/2026, le conseil d'administration de la Fondation Valentin Haüy a décidé d'allouer une enveloppe de 5 millions d'euros pour permettre le financement d'un plan de transformation de l'association en vue du retour à son équilibre financier.

CFRP

Un recours auprès de l'administration fiscale a été réalisé en 2025 pour régulariser la taxe sur les salaires pour la période couvrant 2022 à 2024 pour un montant de 247 K€.

Cette dernière a émis un avis favorable le 5 mai 2026 et a donc reversé à l'association les sommes réclamées avec intérêts moratoires, soit un montant global de 260 K€.

Négociation CPOM

A ce jour, la négociation du CPOM en Île de France est en cours. Il est prévu la signature pour une application au 1er janvier 2027.

II - Principes, règles et méthodes comptables

A- Principes généraux

1. Cadre légal de référence

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement comptable ANC n°2018-06 complété par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2020, aux personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 ;
- L'ANC n°2019-04 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux

Il est fait application des recommandations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

2. Évolution des règles comptables – Règlement ANC n°2022-06

L'exercice 2025 marque la première application du règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et constitue un changement de méthode comptable.

Cette première application s'inscrit dans un changement de réglementation comptable, sans remise en cause des comptes des exercices antérieurs.

Elle n'entraîne aucun retraitement rétrospectif des comptes précédents, à l'exception des reclassements nécessaires afin d'assurer la conformité aux nouveaux modèles de présentation du bilan et du compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Incidences sur le compte de résultat :

Le règlement ANC n°2022 06 conduit notamment à une forte restriction du périmètre du résultat exceptionnel et à la suppression de la technique des transferts de charges.

Transferts de charges

À compter de l'exercice 2025, les opérations qui étaient précédemment enregistrées par la technique du transfert de charges sont désormais comptabilisées directement selon leur nature, en charges ou produits d'exploitation. Il convient notamment de noter que les avantages en nature sont transférés vers # 6419 au crédit

Cessions d'immobilisations

En application du nouveau cadre comptable, les produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en résultat d'exploitation, sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » (compte 757).

La valeur comptable des immobilisations cédées est également enregistrée en résultat d'exploitation, sur la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » (compte 657).

Subventions d'investissement

En application du nouveau cadre comptable, les quote-part de reprise de subventions d'investissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation, sur la ligne « quote-part de reprise de subventions » (compte 747).

3. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

4. Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous ACT, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent sur les lignes spécifiquement réservées à cet effet à savoir :

- Les réserves des activités sociales et médico-sociales ;
- Les reports à nouveau des activités sociales et médico-sociales ;
- Les résultats des activités sociales et médico-sociales ;

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs et n'ayant pas signé de CPOM (« Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens », le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

5. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2025.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
 - ESAT Odette WITKOWSKA,
 - ESAT ESCOLORE.
-

B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

a) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 (repris par l'ANC 2022-06) sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	25 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

2. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement des parts sociales de banques mutualistes souscrites au sein de nos comités.

3. Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

4. Valorisation et dépréciation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)

Ces postes regroupent les placements à court et moyen terme, valeurs mobilières de placement, livrets d'épargne et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition net de frais. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Autres : les legs

A la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés selon leur nature :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
 - Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
 - Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les
-

biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT (Autorité de Contrôle et de Tarification) et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

- **Réserves :**

Ce poste comprend :

- ✓ Les réserves immobilières,
- ✓ Les réserves de prévoyance,
- ✓ Les réserves de capitalisation,
- ✓ Le fonds central de solidarité,
- ✓ Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous ACT en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- ✓ Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- ✓ Les réserves de compensation,
- ✓ Les réserves de trésorerie,
- ✓ Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR (besoin en fonds de roulement) »,
- ✓ Les réserves de plus-values nettes.

Ces réserves sont clairement identifiées dans le poste « Réserves des activités sociales et médico-sociales »

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des reports à nouveau des établissements sous gestion libre,
 - ✓ Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,
 - ✓ Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant
-

l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés payés.

Les « reports à nouveaux » des activités sous ACT sont clairement identifiées dans le poste « Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales »

- **Résultat de l'exercice :**

Les résultats présentés correspondent aux résultats comptables intégrant les reprises de résultats antérieurs décidées par les autorités de tarification sur l'exercice en cours (reprise d'excédents ou de déficit). Les retraitements identifiés au niveau du compte de résultat permettent d'obtenir le résultat effectif sans reprise des résultats antérieurs.

Conformément au règlement ANC 2019-04, Les « Résultats » des activités sous ACT sont clairement identifiés dans le poste « Résultats des activités sociales et médico-sociales »

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en autres dettes.

- **Provisions réglementées :**

Ce poste comprend uniquement les provisions réglementées pour plus-value nette d'actif. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement sous ACT constate une plus-value dans le cadre d'une cession d'immobilisation et qu'elle souhaite la neutraliser conformément à l'instruction financière et budgétaire applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette allocation est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, les provisions pour renouvellement des immobilisations sont constatées en Fonds dédiés pour investissement.

2. Provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,90 % au 31 décembre 2025 avec un turn-over moyen retenu de 1 % qui varie selon l'âge du salarié (plus les salariés sont jeunes plus le turn-over est important).

Le taux de charges sociales retenues ressort à 45 % avec une revalorisation prévisionnelle des salaires de 2 % par an quelle que soit la tranche d'âge.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres.

La table de mortalité est celle identifiée par l'INSEE 2010-2012

3. Fonds reportés

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation. »

4. Dettes sur legs et donations

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
 - Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
 - De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.
-

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

D- Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

1. Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées lors de la notification de l'organisme financeur. Si ces subventions sont fixées de façon pluriannuelle elles font l'objet d'un suivi année après année via le poste comptable produits constatés d'avance.

2. Cotisations versées par nos bénévoles et bénéficiaires

Les cotisations perçues par l'Association dans nos comités régionaux et locaux sont comptabilisées lors de l'encaissement qu'il s'agisse de cotisations avec ou sans contrepartie.

3. Legs, donations et assurances-vie

La part nette des legs encaissés sur l'exercice sont constatés dans le poste « legs, donations et assurances-vie » et se détaillent comme suit :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	735 586
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 582 592
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 744 105
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23 159
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 216 549
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 667 005
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	3 278 412
Solde de la Rubrique	4 356 574

III - Notes sur le bilan actif

1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31 décembre 2025
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	111 631					111 631
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861					18 861
<i>Logiciels, concessions, brevets...</i>	1 938 510	23 124	247 117			1 714 517
<i>Terrain</i>	2 122 531	4 176	5 667			2 121 040
<i>Constructions et agencements</i>	55 668 270	1 575 821	213 948	2 955 768	57 023	59 928 889
<i>Installations techniques et générales</i>	5 380 252	70 642	33 174			5 417 721
<i>Aménagement divers</i>	6 134 587	315 748		1 851 471		8 301 806
<i>Matériels de transport</i>	455 781	21 740	15 410			462 111
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	2 411 836	106 143		11 927		2 529 906
<i>Mobilier</i>	2 604 041	79 757	1 860		91	2 681 847
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	355 612	18 245				373 857
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	4 789 617	175 855			4 679 235	286 237
<i>Avances et acomptes</i>	86 285	209 446		20 062	241 971	73 821
<i>Biens reçus par legs ou donations dest. À être vendus</i>	4 983 702	6 045 764	1 517 850			9 511 616
<i>Autres titres immobilisés</i>	153					153
<i>Prêts et autres immo financières</i>	213 568	42 190	1 670		5 361	248 727
TOTAL	87 275 236	8 688 651	2 036 696	4 839 229	4 983 681	93 782 739

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31 décembre 2025
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	13 991	778				14 769
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861					18 861
<i>Logiciels, concessions, brevets...</i>	1 209 252	244 275	247 117	1		1 206 411
<i>Terrain</i>	94 167	714	5 667			89 213
<i>Construction</i>	39 915 991	1 443 279	199 039		1 231	41 159 000
<i>Installations techniques et générales</i>	4 937 800	88 555	33 183			4 993 172
<i>Aménagement divers</i>	3 712 295	308 972		- 1		4 021 266
<i>Matériels de transport</i>	294 554	46 383	15 410			325 527
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	2 146 439	182 692				2 329 131
<i>Mobilier</i>	2 180 064	157 494	1 859			2 335 699
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	260 416	26 135				286 551
TOTAL	54 783 830	2 499 277	502 275		1 231	56 779 600

2. Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts	195 038			195 038
Autres immobilisations financières	53 841			53 841
Redevables et comptes rattachés	3 759 085	3 759 085		
Créances reçues par legs ou donations	2 180 033	2 180 033		
Fournisseurs débiteurs	12 147	12 147		
Personnel et comptes rattachés	14 711	14 711		
Etat et collectivités publiques	279 778	279 778		
Autres créances	1 237 927	1 237 927		
Charges constatées d'avance	410 838	410 838		
TOTAL	8 143 400	7 894 520		248 879

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 318 902 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	356 099 €
Personnel et comptes rattachés :	3 163 €
Etat et collectivités publiques :	49 413 €
Autres Créances :	910 228 €

3. Les valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2025, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 14 739 770 € brut.

La dépréciation constatée pour 757 352 € au 31 décembre 2025 concerne les parts d'un fonds commun de placement pour 44 105 € et des parts de SCPI pour 713 247 €.

La plus-value latente ressort à 1 003 338 €.

Comptes de régularisation actif :

Charges constatées d'avance	410 838 €
-----------------------------	-----------

IV - Notes sur le bilan passif

1. Les fonds Propres

Nb : Afin de rendre le tableau accessible, les colonnes « dont générosité du public » ont été supprimées étant donné que l'association n'est pas concernée.

VARIATION DES FONDS PROPRES	SOLDE 31 décembre 2024	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SOLDE 31 décembre 2025
Dotations	152 449				152 449
Fonds Associatifs	981 029				981 029
Total Fonds Propres avec/sans droit de reprise	1 133 478				1 133 478
Réserve Immobilière	18 150 471	- 369 826			17 780 645
Réserve de Prévoyance	22 060 000	554 000			22 614 000
Réserve de Capitalisation	981 733	47 704			1 029 437
Réserves d'investissements	602 162		140 649		742 812
Réserves de Trésorerie	284 812		34 109		318 920
Réserves de compensation	1 354 320	2 826	188 619		1 545 767
Autres réserves - Fonds central de solidarité	110 511				110 511
Autres Réserves	394 718				394 718
Total Réserves	43 938 728	234 704	363 377		44 536 809
Report à nouveau	- 4 508 799	- 4 032 277	- 168 525	194 852	- 8 904 453
- <i>Activité encadrée</i>	- 949 165	- 181 834	- 168 525	194 852	- 1 494 375
- <i>Gestion libre</i>	- 3 559 634	- 3 850 443			- 7 410 078
Excédent ou déficit de l'exercice	- 3 797 574	3 797 573	600 169	4 380 641	- 3 780 472
- <i>Activité encadrée</i>	- 179 008	179 008	536 571	122 432	414 139
- <i>Gestion libre</i>					- 4 194
	- 3 618 565	3 618 565	63 599	4 258 209	611
Subventions d'investissement	835 940		300 104	197 017	939 028
Provisions réglementées	866 106		37 257	9 742	893 621
TOTAL	38 467 880		1 132 383	4 782 251	34 818 012

2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	SOLDE 31 décembre 2025
Provisions réglementées	866 106	39 867	12 352	893 621
Provisions risques et charges	3 321 579	639 871	51 025	3 910 426
Dépréciations	882 207	129 056	125 464	885 799
Provisions pour fonds dédiés	2 727 670	503 866	342 203	2 889 333
TOTAL	7 797 561	1 312 661	531 043	8 579 179

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 661 060 € ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 397 364 € ;
- Des litiges salariaux : 800 346 € ;
- Des autres provisions diverses : 4 715 €.

3. Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	7 932 813	974 804	3 408 393	3 549 615
Emprunts et dettes financières diverses	93 962		28 721	65 241
Fournisseurs et comptes rattachés	1 728 319	1 728 319		
Dettes des legs ou donations	3 538 759	3 538 759		
Dettes fiscales et sociales	3 259 426	3 259 426		
Autres dettes	1 950 075	1 950 075		
Produits constatés d'avance	78 452	78 452		
TOTAL	18 581 806	11 529 835	3 437 114	3 614 856

(1) Dont souscription nouvel emprunt : 0 €

Dont remboursement d'emprunts : 953 712 €

(2) Dont intérêts courus : 2 575 €

Les charges à payer s'élèvent à 2 056 347 €

Intérêts courus sur emprunts : 2 575 €

Dettes fournisseurs : 236 472 €

Dettes Fiscales et Sociales : 1 652 236 €

Autres Dettes : 165 064 €

Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 78 452 €.

V - Autres informations

1. Dons et fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	31 décembre 2024	+ Reports de fonds perçus sur l'exercice	- Montant global des utilisations	Utilisations dont remboursements	Montant global au 31 décembre 2025	Dont non dépensées sur les deux derniers exercices*
Subventions d'exploitation	38 744	79 000	27 143		90 601	
<i>Subventions liées aux autres activités</i>	38 744	79 000	27 143		90 601	
Contributions financières des activités ESMS	2 047 167	334 493	197 476		2 184 185	411 612
<i>Contributions liées aux investissements</i>	1 935 059	258 880	151 348		2 042 591	383 606
<i>Contributions liées aux formations</i>	15 906	12 550	3 092		25 364	12 814
<i>Financement petits matériels</i>	25 336		1 753		23 583	13 958
<i>Divers</i>	13 983	63 063	37 409		39 638	1 233
<i>Remplacements Et renfort Personnel et stagiaires</i>	56 883		3 874		53 009	
Ressources liées à la générosité du public	641 760	90 373	117 585		614 547	67 888
<i>Dons au Centre Résidentiel 64 rue Petit - 75019 PARIS</i>	10 000		10 000			
<i>Dons, legs et mécénats dédiés à la recherche</i>	364 659		40 000		324 659	
<i>Legs dédiés à l'enseignement universitaire</i>	67 888				67 888	67 888
<i>Dons dédiés à l'activité de la médiathèque</i>	43 554				43 554	
<i>Dons et legs dédiés à l'éducation des chiens guides</i>	32 366		19 237		13 129	
<i>Legs dédiés à notre activité sociale</i>	56 480		9 319		47 161	
<i>Autres activités</i>	66 813	90 373	39 029		118 157	
TOTAL	2 727 671	503 866	342 204		2 889 333	479 500

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Deux types de fonds dédiés sont distingués :

- Fonds dédiés sur investissements : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser, acquérir ou produire une immobilisation. Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.
 - Fonds dédiés sur mesures d'exploitation : correspondent à la part non consommée des sommes reçues servant à réaliser une action dédiée.
-

2. Effectif des salariés et Rémunérations

Effectif total :

Les données relatives à l'effectif pour l'exercice sont les suivantes :

L'Association emploie 420 salariés dont 103 sont en situation de handicap (61 relevant du milieu ordinaire et 42 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :

- ✓ 110 au Siège dont 16 en situation de handicap,
- ✓ 12 au SAVS DV et SAMSAH dont 1 en situation de handicap,
- ✓ 37 dans les Comités dont 15 sont en situation de handicap,
- ✓ 12 au Centre Résidentiel Paris 19ème,
- ✓ 53 à l'ESAT Odette Witkowska dont 4 sont en situation de handicap,
- ✓ 40 à l'ESAT d'Escolore dont 2 sont en situation de handicap,
- ✓ 42 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 32 sont en situation de handicap,
- ✓ 10 à l'Entreprise Adaptée Frère Frances dont 10 sont en situation de handicap,
- ✓ 65 au CFRP dont 23 sont en situation de handicap,
- ✓ 39 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin.

Les effectifs intègrent également 148 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :

- 98 à l'ESAT Odette Witkowska,
- 50 à l'ESAT d'Escolore.

Au total, le 31 décembre 2025, l'Association emploie et rémunère 568 personnes dont 252 sont travailleurs handicapés.

Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2025 à 278 977 €.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2025 à 439 920 €.

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'AVH ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leurs fonctions de dirigeants bénévoles de l'association.

3. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 € afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

Convention de collaboration de recherche

L'Association Valentin Haüy a signé le 07/01/2025 une convention de recherche avec trois organismes publics dédiés à la Recherche : Sorbonne Université, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. Cette convention a comme objet l'élaboration d'une édition numérique, inclusive, critique et démocratique du fonds de la bibliothèque patrimoniale Valentin Haüy. Cette convention d'une durée de 36 mois, institue une contribution financière de la part de l'Association d'un montant de 202 000 € hors taxes à reverser à l'université de la Sorbonne, nonobstant les dépenses internes liées à la réalisation du projet. Ce projet sera financé grâce à l'utilisation d'un legs dédié à la recherche perçu en 2019 et 2021 et inscrit en fonds dédié en attente d'utilisation.

En 2025, un montant de 40 000 € a été versé dans le cadre de ce projet

Engagement financier en tant que membre du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS – PACO)

En tant que membre fondateur à parité avec le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, l'Association s'est engagée à assurer le financement du GCS gestionnaire du PACO (Pôle d'Accompagnement, de Conseil et d'Orientation), selon un état prévisionnel de recettes et des dépenses fourni par le groupement et une clé de répartition définie.

L'Association a comptabilisé en charges la somme de 65 000 € concrétisant son engagement financier de 2025.

Souscription d'une garantie de 3 000 000 € à première demande auprès d'un établissement bancaire.

Afin de sécuriser la signature du projet de compromis pour l'acquisition d'un bien immobilier à Nanterre en VEFA, une garantie financière a été souscrite par l'Association pour un montant de 18 000 euros, seul un acompte de 6 000 euros a été réglé. Cette convention évite le dépôt en garantie d'une somme sur un compte séquestre du montant de la pénalité à devoir dans le cas

où l'Association renoncerait à ces engagements pour des motifs autres que ceux prévus dans les conditions suspensives.

Cette garantie est devenue sans objet dès lors que le compromis de vente n'a pas été signé et donc non remis à la banque le 16/01/2026.

Engagements reçus :

NEANT

4. Les contributions volontaires en nature

En 2025, il a été réalisé une collecte de données auprès des responsables du Sièg, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier et comptabiliser l'apport des contributions volontaires en nature à notre association.

Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

AVH bénévolat

Bénévolat	2025	2024	Evol nb	Evol %
Comités	3 458	3 297	161	4,88 %
Siège	335	354	- 19	- 5,37 %
Centre résidentiel	47	17	30	176,47 %
Nombres de bénévoles	3 840	3 668	172	4,69 %
Comités	298 008	277 822	20 186	7,27 %
Siège	75 077	79 35	- 4 258	- 5,37 %
Centre résidentiel	2 261	1 500	761	50,73 %
Total heures	375 346	358 657	16 689	4,65 %

Le total est de 247 Equivalent Temps Plein valorisé à 13 245 000 €.

En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3 840 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (hors des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements et de direction).

Autres contributions volontaires en nature : le recours au mécénat

L'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées sur la base des rémunérations du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel pour les heures travaillées dans le cadre du mécénat de compétence pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes.

La valorisation annuelle du mécénat de ceux-ci se monte à 287 570 € (5 ETP) et 20 489 € en prestations de service.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2025, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal s'élèvent à 62 400 €, taxes comprises.

VI - Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

A- PRODUITS PAR ORIGINE (en k€)	EXERCICE 2025 TOTAL	EXERCICE 2025 Dont Générosité du public	EXERCICE 2024 TOTAL	EXERCICE 2024 Dont Générosité du public
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 - Cotisations sans contrepartie	9	9	15	15
1.2 Dons, Legs, Mécénat				
A – Dons	3 539	3 539	3 567	3 567
B- Legs et donations	4 357	4 357	5 536	5 536
C-Mécénat	202		19	19
D- Autres produits liés à la générosité du public	257	257	202	202
2- PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	54		49	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières	3 673		2 607	
2.4 Autres produits				
A- Produits et marchandises vendues	3 855		3 611	
B- Prestations et participation aux activités	2 750		3 124	
C- Produits du Centre Résidentiel	1 108		1 047	
D- Produits issus de la gestion patrimoniale	835		783	
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS				
A-Subventions	1 045		784	
B- Prix de journée et dotations globales	15 845		14 898	
C- Aide aux postes	2 555		2 557	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	189		437	
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	342	63	236	41
TOTAL DES PRODUITS	40 618	8 225	39 470	9 379

A- CHARGE PAR DESTINATION (en k€)	EXERCICE 2025 TOTAL	EXERCICE 2025 Dont Générosité du public	EXERCICE 2024 TOTAL	EXERCICE 2024 Dont Générosité du public
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France				
Actions sociales réalisées directement				
A - Centre Résidentiel	1 918	339	1 853	464
B - Etablissements médico-sociaux	13 435	20	13 114	71
C - Ateliers autonomes	5 140	166	5 007	177
D - Comités Valentin Haüy	3 811	1 558	3 657	1 633
E - Activités réalisées par le Siège	3 889	1 173	3 858	1 272
F - Actions de sensibilisation	556	556	486	486
Actions réalisées par versements à d'autres organismes	133	117	20	20
1.2 Missions d'action culturelle				
A - Accès à la lecture	3 003	2 389	3 215	3 215
B- Accessibilité numérique	267	0	270	202
1.3 Missions sociales Etranger				
A- Actions réalisées directement	27	27	43	42
B-Versements à d'autres organismes étrangers	12	12	16	16
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 090	3 090	3 101	3 101
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	305		281	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
3.1 Administration Générale	7 306	1 517	7 367	1 580
3.2 Gestion Patrimoniale	101		142	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	808		342	
5-IMPÔT SUR LES REVENUS DU PATRIMOINE	97		111	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	504	10	384	16
TOTAL DES CHARGES	44 399	10 974	43 268	12 295
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-3 780	-2 748	-3 798	-2 916

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025 TOTAL	EXERCICE 2025 Dont générosité du public	EXERCICE 2024 TOTAL	EXERCICE 2024 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	13 245	13 245	13 009	13 009
Prestations en nature	287	287	520	520
Dons en nature	20	20		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 552	13 552	13 529	13 529
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	11 921	11 921	11 683	11 683
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	18	18	82	82
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 613	1 613	1 764	1 764
TOTAL	13 552	13 552	13 529	13 529

VII - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EN MILLIERS D EUROS	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS PAR DESTINATION	Affectation par emploi des ressources	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources collectées auprès du public sur N	Ressources collectées auprès du public sur N-1
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1. MISSIONS SOCIALES			1.1 Cotisation sans contrepartie	9	15
1.1 Missions d'action sociale réalisées en France			1.2 Dons, Legs, Mécénat		
Actions sociales réalisées directement			A - Dons	3 539	3 567
A - Centre Résidentiel	339	464	B- Legs et donations	4 357	5 536
B - Etablissements sociaux et médico-sociaux	20	71	C-Mécénat		19
C - Ateliers autonomes	166	177	1.3 Autres produits liées à la générosité du public	257	202
D - Comités Valentin Haüy	1 558	1 633			
E - Activités réalisées par le Siège	1 173	1 272			
F - Actions de sensibilisation	556	486			
Actions réalisées par versements à d'autres organismes	117	20			
1.12 Missions d'action culturelle					
A - Accès la lecture	2 389	3 215			
B- Accessibilité numérique		202			
1.2 Missions d'action sociale réalisées à l'étranger					
A- Actions réalisées directement	27	42			
B-Versements à d'autres organismes étrangers	12	16			
2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 090	3 101			
2.2 Frais de recherche des autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
3.1 Administration Générale	1 517	1 580			
3.2 Gestion Patrimoniale, y compris Impôt Société et Dépréciations sur portefeuille					
TOTAL DES EMPLOIS	10 964	12 279	TOTAL DES RESSOURCES	8 162	9 339
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	10	16	3-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	63	41
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 749	2 916
TOTAL	10 974	12 296	TOTAL	10 974	12 296
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 500	10 416
			(+) Excédent ou (-) Déficit de la générosité du public de l'exercice	-2 749	-2 916
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité publique de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 751	7 500
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L EXERCICE			RESSOURCES DE L EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	11 921	11 683	Bénévolat	13 245	13 245
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	287	287
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	18	82	Dons en nature	20	
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 613	1 764			
TOTAL	13 552	13 529	TOTAL	13 552	13 532

L'établissement du Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) sont établis conformément aux exigences posées par le règlement comptable ANC 2018-06 et 2020-08.

Le CROD détaille pour les années 2025 et 2024 les produits par type de ressources et les charges par missions réalisées par l'Association. Il classifie les produits issus de la générosité du public et les affecte aux financements des activités réalisées. Le déficit de l'Association pour l'année 2025 ressort au pied de ce compte.

Le CER détaille quant à lui uniquement les produits issus de la générosité du public et les charges financées par ces derniers pour les années 2025 et 2024. En bas du CER figure la reprise des excédents de générosité des années antérieures diminuée du déficit de 2025.

Le Conseil d'administration réuni le 20/05/2026, en arrêtant les comptes 2025 de l'Association, a validé les règles retenues dans le cadre de l'établissement du CROD et du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les missions d'actions sociales réalisées par versements à d'autres organismes peuvent être qualifiées de marginales.

Événements significatifs

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2025 et de sa Fondation abritée APAM de contributions servant au financement de ses actions à hauteur de 3 184 k€ contre 2 312 k€ en 2024. Ces contributions ont permis de financer principalement des activités réalisées par le Siège de l'association, les comités Valentin Haüy et l'établissement Centre Résidentiel situé à Paris 19^{ème} arrdt.

L'Association a également bénéficié en 2025 du soutien de nombreux mécènes et contributions d'autres fondations pour un total 696 k€ contre 232 k€ en 2024. Ces soutiens sont fléchés sur certaines de nos activités principalement vers l'accès à la lecture, nos comités et établissements.

Le CROD et le CER, ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrées en milliers d'euros (k€).

NOTE I : Règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

Pour l'établissement du CROD (uniquement les rubriques « Total ») les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association ; ces frais figurent de façon globale dans les frais d'Administration Générale ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux indispensables engagés par les comités Valentin Haüy ont été affectés aux frais d'Administration Générale à l'aide d'une clé de répartition.
- Les charges incombant à la Gestion Patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les principes d'affectation des ressources issues de la générosité du public sont indiqués en NOTE II ;
- Les produits financiers et immobiliers de l'Association sont inscrits :
 - Dans les autres produits liés à la générosité du public pour les loyers issus de biens immobiliers reçus par legs ou des revenus financiers issus des réserves de la générosité publique,
 - Dans les produits issus de la gestion patrimoniale pour les autres revenus issus du patrimoine immobilier et mobilier ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel comporte les charges liées à l'action de communication envers le grand public et envers les bénéficiaires ainsi que celles de notoriété pour moitié. Cette activité fait partie intégrante des missions sociales de l'Association ;
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétence et des dons en nature sont classées conformément à leurs destinations (la méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au V-4).

NOTE II : Compte de résultat par origine et par destination (CROD) : les produits par origine, les charges par destination

Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie pour 9 k€ sont versées par nos bénéficiaires dans nos comités. Elles sont de plus en plus remplacées par des droits d'adhésions payés par nos bénéficiaires permettant de financer de façon plus pérenne nos nombreuses activités.

1.2 Dons, legs collectés, mécénat et autres produits liés à la générosité du public

Pour 8 355 k€ de produits encaissés, les dons, legs et mécénats perçus sont issus de l'action conjointe de nos services spécialisés au Siège et des comités. Les dons et legs servent à financer l'ensemble des actions de l'Association, alors que ceux dédiés sont fléchés vers des actions précisées par les donateurs et légataires. Des mécènes nous accompagnent également dans la réalisation de projets spécifiques. Enfin les produits financiers générés grâce aux réserves financières issues de l'Appel à la générosité publique ainsi que des produits locatifs de biens immobiliers reçus de legs viennent compléter ces financements.

2. Produits non liés à la générosité du public

2.1 Cotisations avec contrepartie

Pour 54 k€, il s'agit des droits annuels d'accès aux activités dans nos comités.

2.3 Contributions financières

Les fonds reçus d'organismes privés comprennent les contributions versées par la fondation Valentin Haüy et sa fondation abritée l'APAM (Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes) pour 3 184 k€. Les 489 k€ restants ont été versés par diverses fondations ou organismes finançant des projets précis (dont 65 k€ reçus directement par nos comités).

2.4 Autres produits

Ils s'élèvent globalement à 8 547 k€.

Les autres produits comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège tel que le Service du Matériel Spécialisé (2 415 k€), l'imprimerie (105 k€), les participations aux séjours vacances (390 k€) les expertises ... ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations de nos établissements de production (2 625 k€), des comités (493 k€) et du Centre Résidentiel (1 108 k€).

Cette rubrique comprend également les produits issus de la gestion patrimoniale pour 835 k€ dont des produits financiers pour 307 k€, des produits immobiliers pour 243 k€ et une cession d'actif immobilier de 285 k€.

3. Subventions et autres concours publics

Pour un montant total de 19 445 k€, cette rubrique englobe les produits de la tarification et les dotations globales versés à nos établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales servant au financement de nos établissements et de nos comités. Ils intègrent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et pour une moindre mesure dans nos autres établissements.

Charges par destination

Les charges liées aux missions d'action sociale et aux missions d'action culturelle sont constituées des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique par services, au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

1. MISSIONS SOCIALES

1.1 Missions d'action sociale réalisées en France

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée directement en France par l'Association se monte à 28 748 k€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris
- Les établissements sociaux et médico-sociaux financés en très grande partie par les autorités administratives de contrôle et de tarification (Conseils Départementaux, Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements administrés en gestion libre « Ateliers autonomes » ;
- Les 59 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 63 correspondances constituent les implantations locales de l'Association au plus près de nos bénéficiaires ;
- Les activités sociales réalisées au Siège comprenant :
 - Le Service du Matériel Spécialisé (vente de produits et services liés au handicap visuel)
 - Le service d'accompagnement social,
 - Le développement de projets innovants
 - Les séjours de vacances adaptés,
 - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée,
 - L'accessibilité physique et culturelle,
 - Les manifestations sportives adaptées ;

- Les actions de sensibilisation à nos activités d'aide et de soutien destinés à nos actuels et futurs bénéficiaires et celles destinées à un plus large public pour sensibiliser ce dernier au handicap visuel ;

Les versements à d'autres organismes, soit 133 k€, sont constitués des aides financières accordées à des écoles de chiens-guides ainsi que notre contribution annuelle au Pôle d'Accompagnement, de Conseil et d'Orientation (PACO) situé au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts

1.2 Missions d'action culturelle

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 3 269 k€.

Elles se répartissent entre deux pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- **L'édition adaptée** : ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaine, en voix de synthèse et en braille numérique ;
- **L'accessibilité aux technologies de l'information** pour les personnes présentant un handicap visuel, via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).

1.3 Missions d'action sociale réalisées à l'Etranger

Pour 39 k€, ces missions ont deux objectifs : établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du handicap visuel ; aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne.

2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais d'appel à la générosité du public se montent à 3 090 k€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs,

L'activité de recherche d'autres financeurs privés a quant à elle engendré 305 k€ de dépenses.

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

3.1 Frais de fonctionnement : administration générale

Ils s'élèvent à 7 306 k€. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes du Siège comme la gouvernance bénévole, le contrôle interne, la direction générale, la comptabilité, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, les dépenses d'animation des comités. Ils incluent également les frais d'administration propres aux comités et aux établissements pour 2 861 k€. Ce montant est issu d'un calcul sur la base d'un suivi

analytique permettant de distinguer charges liées aux missions sociales et frais de fonctionnement.

3.2 Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale

Pour 101 k€ ces frais comprennent des frais de gestion de portefeuille, des dépréciations et moins-values sur titres et des frais immobiliers.

NOTE III : Hypothèses de construction du compte d'emploi des ressources collectés auprès du public (CER)

La présentation du CER reprend uniquement en ressources, les ressources issues de la générosité du public (legs, dons, mécénat et autres produits) et en emplois, les emplois financés par ces dernières.

- Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice apparaissant en bas à droite du CER correspond au solde des ressources collectées non utilisées de l'exercice précédent apparaissant dans les comptes clos au 31/12/2024. Ce solde de 7 500 k€ été constitué grâce aux forts excédents de ressources de la générosité publique constatées en 2018, 2019 et 2021. L'association n'a pas vocation à constituer des réserves en provenance des ressources collectées auprès du public. Elle les utilise année après année pour financer les besoins de ses missions sociales.
- Cependant, les réserves figurant au passif du bilan, (réserves immobilières et une partie des réserves de prévoyance) ne sont pas issues des ressources collectées auprès du public, elles constituent les réserves pérennes de l'Association.
- Les investissements immobiliers, non explicitement financés par des dons, legs ou par des mécènes, ne sont pas inscrits au CER. Ces investissements sont financés par les fonds propres de l'Association.
- Les ressources provenant du mécénat d'entreprise ne sont pas considérées comme faisant partie des ressources collectées auprès du public puisque celles-ci sont recherchées de façon spécifique auprès d'entreprises mécènes par un service du SIEGE qui leur est dédié. Elles n'apparaissent donc pas dans le CER.

L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

Les ressources affectées

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou soumis à la tarification des autorités administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Des libéralités destinées à ces établissements viennent également financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement. Les déficits constatés sont financés par les excédents comptabilisés au cours des années précédentes dans ces établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Siège.
 - Les produits payants des services du Siège, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel ainsi que les participations des bénéficiaires et les subventions perçues, viennent en premier lieu compenser les charges de ces entités et financer une quote-part de frais d'Administration Générale (voir NOTE III).
 - Les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et par sa fondation abritée l'APAM sont affectées, après financement d'une quote-part de frais d'administration générale, au financement direct des actions et des projets prévus par les conventions qui lient l'Association à ces deux partenaires. Les financements d'autres organismes (fondations, fonds de dotation, mécénats...) reçus sont affectés à des projets définis.
 - Les produits affectés des dons, legs viennent financer les services et actions expressément désignés par les donateurs et testateurs.
-

Les ressources non affectées

- Les ressources non affectées collectées auprès du public viennent d'abord compenser les charges liées à la collecte.
- Ensuite, ces ressources issues de la générosité du public, constituent une contribution complémentaire au financement de l'ensemble des missions sociales de l'Association et contribuent également au financement d'une quote-part des frais d'Administration Générale (voir Note III).
- Enfin, le déficit de générosité du public de l'année d'un montant de <-2 749 k€> découlant d'emplois supérieurs aux ressources de l'année est financé par le report des ressources collectées et non utilisées des années précédentes.

NOTE IV : Le financement des frais d'administration générale par les ressources de générosité publique

Les frais d'administration générale figurant dans le CROD s'élèvent à 7 306 k€ en 2025 et incluent les frais d'administration générale du Siège, des comités et les frais d'administration des établissements.

Les frais d'administration des établissements ne sont pas financés par la générosité publique puisqu'ils sont pris en charge par les financeurs publics dans le cadre de leurs financements propres (dotation globale, prix de journées) ou financés par les produits de nos établissements de production. Ils s'élèvent à 2 666 k€ en 2025.

Les frais d'administration générale sont en partie financés par les revenus nets de la gestion patrimoniale. Ces revenus sont retracés dans le résultat financier du compte de résultat du Siège de l'association. En 2025, ils représentent 462 k€, hors reprises de dépréciations financières.

Une quote-part des contributions versées par la Fondation Valentin Haüy et sa fondation abritée APAM et par nos financeurs mécènes sert explicitement au financement des frais d'administration générale. Le montant s'élève à 241 k€ en 2025.

Après ces prises en charge directes, les frais d'administration générale à répartir concernent les 7 services supports du Siège : la gouvernance bénévole-le contrôle interne, la direction générale, la coordination des comités, les services généraux, l'informatique, la comptabilité-le contrôle de gestion et les ressources humaines. Après déduction de leurs produits propres, soit 547 k€ (financements des frais de Siège, co-financement de frais de structure, divers produits de refacturation, divers revenus immobiliers), les charges nettes des services supports du Siège s'élèvent donc à 3 293 k€.

Ces charges des services supports sont financées par 6 types de ressources : le chiffre d'affaires (Service du Matériel Spécialisé et imprimerie), les subventions et produits de la tarification (principalement nos établissements), les ressources de nos comités, les produits facturés par le Centre Résidentiel, les autres produits du Siège (participations aux activités : séjours vacances, cours de Braille, événements, actions de sensibilisation, expertises) et enfin les ressources issues de l'Appel à la Générosité du public (AGP).

Conformément aux règles comptables, il convient d'affecter aux missions sociales les coûts indirects engagés pour réaliser ces missions sociales. Leur répartition se fait en fonction de l'utilisation effective des moyens concernés.

Le tableau ci-après présente la répartition des frais d'administration générale entre les rubriques du CER :

Répartition des frais des services support du Siège restant à charge entre les rubriques du CER (en milliers d'€)

Répartition des frais des services support : Total	3 293
Centre Résidentiel	181
Etablissements médico-sociaux *	-23
Ateliers autonomes *	-23
Comités Valentin Haüy	440
Actions sociales du Siège	660
Actions de sensibilisation	-
Accès à la lecture	542
Accessibilité numérique	-
Administration Générale	1 517
* montants restant à financer après déduction des frais de Siège	

Les frais d'administration générale indiqués dans le CER s'élèvent donc à 1 517 K€

Le tableau ci-après détaille le contenu de frais d'administration générale et montre la proportion du coût de chaque service support financée par les ressources de générosité publique :

<i>Les 7 services support concernés par les frais d'administration générale</i>	Pourcentage des dépenses prises en charge par les ressources de générosité publique
GOVERNANCE BENEVOLE- CONTROLE INTERNE	17%
DIRECTION GENERALE	30%
ADMINISTRATION DES COMITES	55%
SERVICES GENERAUX	60%
INFORMATIQUE	40%
COMPTABILITE-CONTROLE DE GESTION	35%
RESSOURCES HUMAINES	35%

A titre d'exemple, les dépenses de direction générale sont financées à hauteur de 30 % de leur montant par les ressources de générosité publique.

Au total, en 2025, le montant des frais d'administration générale financé par la générosité publique représente 14 % des emplois financés par les ressources de générosité publique (1 517 k€/10 974 k€).